



Fin CDI licenciement économique

Par **zarzis**, le **23/09/2019** à **15:53**

Bonjour,

je termine mon cdi le 5 octobre après plusieurs mois en arrêt maladie et harcèlement moral.

j'ai plusieurs questions :

- Est ce que les congés payés se cumulent lors d'un arrêt de travail quelque soit sa durée ?
- Comme je suis en télétravail, même s'ils ne m'ont rien demandé à ce jour, je vais leur retourner les documents papier de travail ? dois je leur faire une liste et leur en demander la bonne réception ?

Vous remerciant par avance,

Cordialement

Par **P.M.**, le **29/09/2019** à **20:46**

Bonjour,

Pour répondre à votre interrogation concernant le cumul des congés payés pendant un arrêt-maladie donc en plus de ceux déjà acquis qui sont reportés, sauf disposition plus favorable à la Convention Collective applicable vous n'en acquérez pas de nouveaux s'il n'a pas un caractère professionnel reconnu...

Il me paraîtrait judicieux de retourner les documents par courrier recommandé avec AR accompagnés de leur liste...